

ESPACES NATURELS

LITTORAUX ET LACUSTRES

PARTAGER
LA VALEUR
ET LE COÛT
DE LA GESTION
DES SITES



Témoignages et
10 recommandations



SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

4/5 FINANCER LA GESTION : D'INTERROGATIONS EN PISTES D'ACTION

Introduction aux Ateliers 2025 par Jérôme PIRIOU

6/9 ATELIER N°1

"Partager la valeur des espaces et leur coût de gestion en mettant le visiteur à contribution"

- Retour d'expérience de Erven LEON
maire de Perros-Guirec, vice-président de Rivages de France
- Paroles d'Atelier 1 : débats et témoignages

10/13 ATELIER N°2

"Recourir au financement privé sans privatiser ni marchandiser les espaces naturels"

- Retour d'expérience de Didier OLIVRY
administrateur de Rivages de France, délégué biodiversité-espaces naturels
Fondation du Patrimoine
- Paroles d'Atelier 2 : débats et témoignages

14/17 ATELIER N°3

"Les financements européens, bonne ou mauvaise idée ?"

- Retour d'expérience de Matthieu JAMES
responsable départemental de la Somme - Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France
- Paroles d'Atelier 3 : débats et témoignages

18/19 10 RECOMMANDATIONS

Rien ne nous sera donné si nous n'allons pas le chercher !

par Didier RÉAULT • Président de Rivages de France

Le financement est le nerf de la guerre... et le problème qui pèse sur nos nerfs de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés ! Qui plus est dans un contexte et face à des perspectives maussades, entre conflits, crise économique, minoration des enjeux climatiques et environnementaux, ainsi que des actions et des ressources sensés y répondre. La situation exigeait de Rivages de France de franchir un palier de réflexion inédit. Il l'a été...

Cela fait plusieurs fois en quelques années que Rivages de France "réattaqué" la question hélas récurrente du financement de la gestion. Nous n'avons eu de cesse de documenter en continu cette thématique à l'appui d'études et d'enquêtes, d'un guide, d'ateliers, de rencontres régionales...

Étudier les pistes les plus concrètes, y compris les moins "culturelles" pour nous, voire sujettes à débats encore récemment, puis opérationnaliser dans la foulée des solutions novatrices, rapides, valables pour le plus grand nombre : c'était tout l'objet des 5^{es} Ateliers de Rivages de France, le 8 octobre 2025 à Fort-Mahon-Plage (80), afin d'apporter de nouvelles réponses à la question "Comment financer la gestion de nos espaces ?" :

- > Logiquement, par ceux qui en bénéficient, autrement dit mettre visiteurs et professionnels à contribution : "*partager la valeur des espaces, c'est aussi partager leur coût*", comme l'affirmait le thème du 1^{er} Atelier.
- > Contribution obligatoire ? Contribution volontaire ? C'était ce qu'abordait l'atelier n° 2, prônant "*un recours aux financements privés*", sans privatiser ces espaces, mais pour permettre aux donateurs, particuliers comme entreprises, de contribuer finalement à leur bonne gestion profitable à tous.
- > Enfin, "*les fonds structurels européens, bonne ou mauvaise idée ?*". Bonne sans doute, vu les financements conséquents... mais via une complexité et une durée d'ingénierie phénoménale. L'atelier n° 3 a fait peser dans la balance les avantages et les inconvénients du recours à de tels dispositifs.

On lira dans ces pages comment les participants à ces 5^{es} Ateliers ont monté le curseur en termes d'exigence dans la réflexion collective et de pertinence des retours d'expériences. Mais aussi d'utilité concrète des débats pour "étalonner" les propositions et leur faisabilité, au regard des réalités contrastées des gestionnaires.

Encore faut-il donc, désormais :

- > que malgré le contexte évoqué, les enjeux climatiques et environnementaux, négligés ou niés par carence de conscience et de volonté politiques, redeviennent des urgences réelles, à traiter sans plus tarder ;
- > que nous, gestionnaires, engagions cette "révolution culturelle" pour notre financement : l'argent public se tarissant, osons sans tabou et sans tarder mettre en œuvre des services inédits et payants, des partenariats privés mais dument bordurés, des économies via la gestion adaptative et les solidarités territoriales... ;
- > que le produit des taxes (taxe de séjour, taxe Barnier...) soit dument affecté comme prévu aux "*dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques*", ou encore "*compenser les atteintes dues aux activités et aux transports touristiques dans les espaces naturels protégés*" ;
- > que les financements européens (plus mobilisés par les italiens et les espagnols que par nous, les français...) ne soient ni des parcours d'obstacles bureaucratiques, ni minorés voire remis en cause comme cela semble se dessiner au vu du projet de budget européen 2028-2034, qui supprime notamment le programme LIFE... .

Ce sera difficile, exigeant, et rien ne nous sera donné si nous n'allons pas le chercher... Mais j'ai pleinement confiance dans notre volontarisme constant et notre intelligence collective pour y parvenir. Et je redis ici toute la fierté et tout le plaisir que j'ai d'animer Rivages de France, notre association nationale des gestionnaires d'espaces littoraux et lacustres "encore et toujours" préservés : si nos territoires restent exceptionnels, c'est parce que vous, adhérents qui vous y consacrez, faites preuve d'un engagement tout aussi exceptionnel !

D'interrogations en pistes d'action : financer la gestion !

La question du financement de la gestion des espaces naturels n'est certes pas nouvelle, mais exige des réponses inédites dans un contexte toujours plus problématique. Avec ses 20 000 kilomètres de linéaire côtier, la France possède un patrimoine naturel littoral et maritime exceptionnel.

Sur le littoral, zone d'interface entre la terre et la mer, on rencontre une diversité de milieux (plages, falaises, dunes, marais et étangs...) d'une grande richesse du fait des interactions qui s'y établissent. Toutefois, cet écosystème est désormais concrètement menacé et attaqué. L'alternative, c'est AGIR ou SUBIR !

Qu'est-ce que "la gestion" ? Qui sont "les gestionnaires" ?

Conscients des bénéfices que les espaces naturels littoraux et lacustres préservés apportent à leurs territoires, les gestionnaires et leurs partenaires - régions, départements, intercommunalités, communes, fédérations, associations, parcs naturels - leur consacrent ainsi énergie, volonté et moyens pour en assurer la gestion pérenne. Cela passe par l'emploi de gardes et d'agents techniques, chargés d'entretenir et de surveiller les sites, d'y accueillir et d'en sensibiliser les visiteurs. L'objectif : **garantir la préservation, la restauration, l'ouverture au public et la valorisation d'espaces exceptionnels, dans une approche durable, au profit des générations actuelles et futures.**

Qu'est-ce que Rivages de France ?

Depuis 1990, l'association RIVAGES DE FRANCE représente, anime, fédère et valorise un vaste réseau national de gestionnaires de ces espaces en métropole et outre-mer - Plus de 200 adhérents : régions, départements, intercommunalités, communes, fédérations, associations, parcs naturels - aux côtés du Conservatoire du Littoral. Elle s'affirme ainsi en **promoteur naturel de la préservation et de la gestion durable de sites exceptionnels et interlocuteur exigeant des pouvoirs publics sur ces sujets.**

Quelles actions pour quels objectifs ?

À l'appui de trois décennies d'expertise, Rivages de France et ses adhérents ont anticipé et relèvent ces défis. Réflexions, enquêtes, échanges d'expériences documentent nos actions et prestations - rencontres, formations, ateliers prospectifs, ressources web, guides pratiques - qui font monter nos adhérents en expérience et compétence. Il s'agit de les aider en continu à mieux préserver des écosystèmes fragiles, y assurer l'accueil qualitatif et raisonnable du public et y maintenir des activités économiques adaptées. Or, **les impacts climatiques et humains toujours plus délétères sur ces espaces questionnent et conditionnent les politiques de gestion qui y sont menées.**

Quelles ressources pour quels enjeux ?

En effet, ces enjeux environnementaux et climatiques trop négligés et les moyens minorés qui leur sont alloués confrontent désormais les gestionnaires à leurs limites drastiques en termes de ressources financières et humaines. Il s'agit donc de (re)mobiliser les bailleurs de fonds, d'actionner tous leviers de financement (taxe existantes, fonds européens), de mettre le visiteur et l'usager professionnel à contribution, de valoriser économiquement les sites (services et produits), de considérer l'économie liée à un moindre interventionnisme...

SOURCES DE FINANCEMENT

ENQUÊTE 2017

- **38 %** du total est assuré par les groupements de communes, communes, associations
- La part des produits issus du domaine s'élève à **7 %** : redevances (agricoles, chasse, mouillages, réseaux souterrains...), vente (bois, produits-Maisons de site), recettes (parking, gîtes, visites guidées, animations...)
- La Taxe départementale d'aménagement abonde **1/3** du financement global
- Les régions soutiennent la gestion à hauteur de **5 %**
- Les opérateurs publics (DREAL, Agence de l'eau...) participent à hauteur de **14 %** du global, pour les réserves naturelles et zones humides d'importance
- Une partie "Autres" apportant **4 %** concerne notamment les ressources d'État (contrats aidés).

BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES

ETUDE 2015

Dans la synthèse des bénéfices économiques liés à sa stratégie en 2050, le Conservatoire du littoral chiffrait le bénéfice moyen/hectare/an à 758 € soit 240 millions d'euros, ainsi répartis :

- Service culturel : **56%**
Tourisme, aménités paysagères, activités de loisirs, éducation...)
- Service de régulation : **27%**
Qualité de l'eau, protection contre les submersions marines, l'érosion côtière, régulation du climat...)
- Service d'approvisionnement : **17%**
Élevage-pâturage, apiculture, cueillette, pêche professionnelle, approvisionnement en eau...)

Source : étude Vertigo Lab pour le Conservatoire du littoral

ATELIERS 2025 DE RIVAGES DE FRANCE

Dans les pages qui suivent, retrouvez les retours d'expériences et les débats des 5^{es} Ateliers de Rivages de France, avec l'animateur et grand témoin Jérôme PIRIOU, maître de conférences à Esthua, Institut national de tourisme - Université d'Angers :

"Au regard des préoccupations environnementales qui inquiètent, et par corrélation la recherche de financements nécessaires à l'entretien et à la protection de l'espace littoral, une meilleure coordination devrait être assurée. Cette logique de gouvernance qui s'impose déjà sur de nombreux territoires littoraux, démontre la nécessité pour les acteurs d'agir de manière concertée, en impliquant toutes les parties prenantes, y compris les usagers, les habitants, les visiteurs et les touristes. Elle permettrait une meilleure lisibilité des actions territoriales pour tous.", a-t-il posé en préambule.

D'après Jérôme Piriou, "Le sentier du littoral : une trace linéaire de l'adaptation des territoires touristiques", Géocarrefour [En ligne], 95/2 | 2021, mis en ligne le 3 juin 2022.

ATELIER N°1

Erven LEON

Maire de Perros-Guirec, vice-président de Rivages de France

Partager la valeur des espaces et leur coût de gestion en mettant le visiteur à contribution

Le développement de leur fréquentation, de leur population, de leurs activités, du prix du foncier et de l'immobilier, atteste de la "valeur" accordée aux espaces littoraux et lacustres.

Participant à cette valeur, leur protection-valorisation a un coût, quand les moyens alloués sont de plus en plus contraints. Cela implique pour les gestionnaires d'explorer de nouvelles sources de financement - instauration de parkings payants et navettes gratuites, leviers de la taxe de séjour, de la taxe Barnier... - mettant le public à contribution. L'exemple de Perros-Guirec...

La valeur et la protection des espaces naturels de Perros-Guirec en héritage

La notion de valeur des espaces est essentielle. Perros-Guirec a la chance de compter sur son territoire deux espaces naturels d'exception : les landes de Ploumanac'h et la réserve naturelle nationale des Sept-Îles.

Fin XIX^e siècle, scientifiques, écrivains et habitants s'inquiétaient déjà de l'urbanisation galopante et de l'exploitation des rochers de granit rose pour la construction.

"Nous sommes les héritiers de ces pionniers de la préservation de la biodiversité."

La première association loi 1901 de France a été créée ici, à Perros-Guirec en août 1901 : le Syndicat artistique de protection des sites pittoresques de Ploumanac'h, qui a lancé les premières acquisitions foncières pour protéger le site, préfigurant l'action du Conservatoire du littoral devenu propriétaire de 35 hectares en 1986.

De la "chasse au massacre" à la naissance de la LPO

Au début du XX^e siècle, les affiches touristiques de la SNCF faisaient la promotion de la chasse aux oiseaux marins sur l'archipel des Sept-Îles. Face au massacre des fous de Bassan et des macareux, la section Oiseaux du Muséum d'histoire naturelle fut alertée.

"C'est de cette mobilisation qu'est née, en 1912, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), ici même à Perros-Guirec. Son emblème, deux macareux, en garde encore la mémoire!"

La réserve naturelle est devenue nationale en 1976 et s'est étendue en 2023 à 19 700 hectares, devenant ainsi la 2^e réserve maritime de France métropolitaine et la 1^{re} pour les oiseaux marins.

La fréquentation érigée en opportunité de sensibilisation

Le site des landes de Ploumanac'h accueille environ 900 000 visiteurs/an, avec des pics de 5 000 à 6 000/jour en été et 205 000 visiteurs au mois d'août.

"Je ne parle pas de "surtourisme": je préfère considérer que 900 000 visiteurs/an, c'est 900 000 opportunités de sensibiliser à la préservation de la nature."

Un site bien entretenu et balisé envoie déjà un message fort de respect. Mais cet entretien a un coût réel, évalué à 200 000 € par an, entièrement financé par la commune...

Parkings payants et navettes gratuites pour gérer les flux et financer l'entretien

Dès 1995, sous l'impulsion du maire Yvon Bonnot et du Conservatoire, une politique de gestion des flux a été mise en place. En 2015, Ploumanac'h est élu "Village préféré des Français". Une réflexion s'engage alors pour financer durablement la préservation du site et aboutira à des parkings payants et des navettes gratuites :



Erven LEON



ATELIER N°1

- mise en place du stationnement payant au phare de Ploumanac'h, générant 100 000 € dès la première année (soit déploiement de navettes gratuites entre les plages de Trestraou et Ploumanac'h (2023–2024), puis extension du dispositif : 200 places payantes sur 800 à Trestraou, navettes toutes les 15 minutes, de 8 h à 23 h)
- tarif : 1,50 €/h avec première demi-heure gratuite
- objectif : 290 000 € de recettes - résultat : 370 000 € réalisés.

Cette politique a permis de transporter 90 000 personnes en deux mois, dont pas moins de 40 % d'habitants. La fréquentation des navettes inter-quartiers a, elle aussi, augmenté de 18 %.

"La mise en place de ce dispositif nous a générée des ressources supplémentaires et une nouvelle culture du transport collectif est en train d'émerger. Moralité : Il faut oser, sans états d'âme !"

Quand la valeur économique des espaces naturels permet d'en optimiser l'accueil

Les espaces naturels constituent la vitrine de la station balnéaire, participent à l'attractivité du territoire, encouragent les investissements touristiques et renforcent l'économie locale. Le produit de la taxe de séjour, passé de 96 000 € en 2013 à plus d'1 million d'euros en 2025, illustre cette dynamique. En outre, près de 60 % des nuitées se font hors saison estivale, signe d'un tourisme mieux réparti dans le temps sur les ailes de saison.

"C'est notre vitrine naturelle qui attire les visiteurs. Il est donc légitime qu'une partie des ressources générées serve à la préserver."

S'agissant de son affectation, la taxe de séjour est fléchée et reversée intégralement à l'Office de tourisme en EPIC, afin d'en optimiser la promotion et l'accueil. Deux exemples :

- la Maison du Littoral qui n'était ouverte que durant les vacances l'est désormais 6 mois de l'année 7 jours sur 7 : deux postes d'accueil et de médiation, salariés de l'Office de tourisme, ont pu être financés
- une chargée d'ingénierie des espaces naturels embauchée en CDD dans le cadre de l'opération régionale "Sites d'exception" a été titularisée, elle aussi est salariée de l'Office.

En tant que président de la Fédération des offices de tourisme de Bretagne, Erven LEON promeut auprès des 61 OTSI concernés cette réflexion partagée : *"Quelle est la valeur réelle de notre territoire ? Quelles ressources génère-t-il et comment celles-ci peuvent-elles contribuer à la préservation des espaces naturels ?"*

Des sources de financement diversifiées pour mieux ruisseler

- La taxe Barnier instituée en 1995, est une fiscalité écologiste financée par les 135 000 passagers maritimes transportés sur la réserve des Sept-Îles. Aujourd'hui, on doit être à 1,70 € par passager.
- Les tournages de films peuvent aussi générer des ressources dès lors qu'il s'agit d'utiliser les sites naturels pour une activité commerciale, comme on louerait un studio. Cela s'avère plus délicat avec les pratiques sportives, car elles financent parfois des associations caritatives.

"Il ne faut pas trop se poser de questions, nous sommes des musées à ciel ouvert !"

Une nouvelle culture du partage de la valeur des espaces... et du coût de leur gestion

Grâce à ces initiatives, Perros-Guirec accueille mieux, entretient mieux et sensibilise davantage. L'expérience du visiteur devient à la fois plus forte émotionnellement et plus éducative, favorisant ainsi une culture de la coresponsabilité.

"Nos espaces naturels ont une valeur d'usage, éducative et économique."

Partager la valeur des espaces, c'est aussi partager leur coût*. Préserver, c'est investir pour la biodiversité, pour la qualité de vie, et pour l'avenir du territoire.

* L'argent public venant à manquer et "l'impôt" ne pouvant pas "tout payer", le poids de la préservation des sites, de plus en plus lourd pour le gestionnaire attitré, peut être solidairement partagé par tous ceux qui les exploitent : multiples usagers professionnels - activités touristiques, balnéo-nautiques et de loisirs, événementiels - qui en exploitent la valeur et l'attractivité. Ou encore, de plus en plus fréquemment, entreprises et leurs actions de relations publiques destinés aux clients et aux collaborateurs.



PARTAGER LA VALEUR ET LE COÛT
DE LA GESTION DES SITES

ATELIER N°1



Paroles d'ateliers...

Jérôme PIRIOU • Maître de conférences à Esthua, Institut national de tourisme - Université d'Angers

"C'est récent et inédit en France : plusieurs propriétaires de sites patrimoniaux ou musées à forte fréquentation ont décidé de surtaxer la billetterie pour les visiteurs non européens. C'est toujours le touriste, le visiteur de l'extérieur, l'autre, qui pose problème. Pourtant le tourisme a favorisé le développement de lieux. Si on regarde l'aménagement réalisé pour accueillir les touristes, ces efforts permettent un meilleur confort pour les habitants en termes de qualité de vie. Par exemple, les stations balnéaires ont toujours été des laboratoires d'innovation sur ces sujets, par rapport à la gestion de la fréquentation : aux Sables d'Olonne, il existait un tramway qui acheminait directement les visiteurs depuis la gare... ce n'était pas un privilège des très grandes villes. La desserte même de ces stations par le train était déjà une innovation, y compris des lieux qui sont créés par le tourisme : Arcachon, La Baule..."

Cependant, il est nécessaire de réguler ou plutôt d'organiser la fréquentation et l'accessibilité des sites. Cela a déjà conduit à instaurer le paiement de l'accès à certains espaces et sentiers, en attestent des cas d'étude : Sentiero Azzuro et Via dell'Amore (Parc National des Cinque Terre en Italie), Sentier des Ocres à Roussillon (paiement en entrée du site : 3,50 € - 2,50 € pour groupe)."



- 1 Vernazza (Italie) check-point d'accès au "sentiero Azzuro" du parc national des Cinque Terre d'une longueur de 12 km entre les villages
- 2 Riomaggiore (Italie) : "Via dell'Amore" accessible avec un surcoût de 5 € pour itinéraire de 920 mètres entre Riomaggiore et Manarola construit en 1930 mais régulièrement dégradé par des intempéries.
- 3 Roussillon (Vaucluse) : sentier des Ocres payant (3,50 € pour entrée individuelle et 2,50 € pour entrée groupe 15 personnes) et gratuit moins de 10 ans
- 4 Roussillon (Vaucluse) : deux boucles 35 et 50 minutes, aménagement d'espaces (bancs, belvédères et escaliers)

Erven LEON • Maire de Perros-Guirec, vice-président de Rivages de France

"L'accueil sur site, pour faire de la médiation et sensibiliser, est essentiel. Toute commune, quel que soit son niveau de fréquentation, doit pouvoir financer notamment des postes d'accueil sur les sites naturels..."

Plus de 40 % de la fréquentation des navettes gratuites est faite par les habitants. Ces outils permettent de mieux vivre la période estivale. C'est ce qui doit nous interpeller : refaire le lien entre les sites que l'on gère et la vie de la collectivité.

Tout investissement fait l'est pour la ville, pas exclusivement pour le tourisme. Il faut gérer les pics de fréquentation, valoriser d'autres sites pour répartir les visiteurs... On a en plus régulé les stationnements devant les maisons, et voté le schéma directeur des pistes cyclables pour mailler complètement Perros-Guirec en circulation sécurisée en 5 ans."



ATELIER N°1



Valérie NOUVEL • Présidente du SyMEL, vice-présidente du Département de La Manche et de Rivages de France

"Perros-Guirec a saisi la chance de pouvoir valoriser les sites du Conservatoire gérés sur son territoire communal dans le cadre d'un projet de développement conçu en faveur tant des touristes que des habitants. La démarche est vertueuse pour les habitants, on est sur un vrai projet de territoire avec l'environnement comme clé d'entrée, et au final en plus une population qui se déplace davantage en bus, c'est une super expérience ! Comme Perros-Guirec avec sa liaison maritime vers les sept îles, la Manche a une liaison Granville-Îles Chausey avec une taxe Barnier. Néanmoins, il n'y a pas eu encore de définition d'un projet de territoire aussi abouti celui de Perros Guirec."

Arnaud ANSELIN • Directeur de la gestion patrimoniale au Conservatoire du littoral

"Un point qui me semble très important sur ce genre de démarche, c'est la préoccupation de justice sociale. Finalement, vous avez fait payer non pas l'accès à la nature, mais un service (le stationnement), ce qui, en contrepartie vous a permis de mettre en place un autre service gratuit (les navettes)... Nos décisions de gestion sont scrutées très attentivement. Parfois, les opérations de démolition de cabanons sur certains secteurs sont questionnées car certains estiment qu'elles privent une partie de la population d'un accès à la nature. Lorsque l'on recule certains parkings, cela pose aussi la question de l'accès pour certains types de population. Il nous faut donc être très attentifs aux choix que nous faisons et à la façon de les expliquer au public. Là, vous avez posé l'équation de façon tout à fait cohérente..."

Diane GRANIER-SEHIER • Ingénierie environnement Département de la Seine-Maritime

"On a deux agglomérations distinctes, Fécamp et Le Havre, organisatrices des transports en commun Les automobilistes stationnent sur les routes départementales, tout le long des bas-côtés... Le département collecte la taxe d'aménagement pour l'aménagement et la valorisation des ENS. Grâce à ce budget, nous organisons des animations gratuites, afin que chacun ait accès aux animations et à la sensibilisation à la nature,. On commence à avoir des demandes d'entreprises pour visiter les espaces naturels. Autant accueillir une école gratuitement, c'est tout à fait normal, mais demain, si on a des demandes d'entreprises pour faire du team building, c'est un cas de conscience. Est-ce possible sur un espace public ? A ce jour, je n'ai pas de délibération permettant de cadrer la réponse à ces demandes sur les espaces naturels.."

Mathieu JAMES • Responsable départemental Somme au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

"À Perros-Guirec, vous n'avez pas fait appel à d'autres financements publics, vous avez eu la possibilité de tout financer en interne. Il n'est pas tout le temps possible de rendre payant certaines activités ou l'accès à certains sites. C'est parfois compliqué selon les financements mobilisés et selon le contexte local, notamment sur les aspects de justice sociale et d'accès à la Nature, en particulier dans des secteurs avec des populations précaires."

ATELIER N°2

Didier OLIVRY

Administrateur de Rivages de France, délégué biodiversité-espaces naturels Fondation du Patrimoine

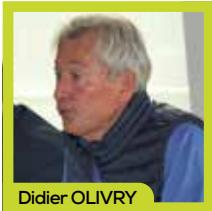
Recourir au financement privé sans privatiser ni marchandiser les espaces naturels

Dans un contexte de raréfaction des financements publics et face à l'urgence écologique, la question de la protection du littoral se pose avec une acuité nouvelle. Faut-il confier cette mission à l'action publique exclusive, garante de l'intérêt général, ou envisager le recours partiel à des financements privés, au risque de la marchandisation ? Cette question – qui invite toute une série de sujets sociaux, économiques et philosophiques – doit aujourd'hui être posée. L'émergence de modèles hybrides inspirés du National Trust anglo-saxon, fondations privées ou entreprises à mission, ouvre une réflexion sur de potentielles nouvelles formes de gouvernance. Jusqu'où déléguer la sauvegarde de nos espaces littoraux et lacustres sans en compromettre l'accès, la vocation collective, l'éthique environnementale...?

Un financement à repenser

En France, la domanialité publique fonde la légitimité du Conservatoire du littoral et de ses partenaires. Si l'accès universel et la garantie de l'inaliénabilité en font un modèle étatique fort, ils limitent les formes d'appropriation citoyenne directe. D'autres démarches reposent sur la participation sociale et financière des individus et des partenaires économiques, inscrivant ainsi la protection du patrimoine dans "une économie de l'adhésion". Tout en garantissant le respect des valeurs fondamentales de la gestion publique du littoral, l'avenir de sa protection pourrait résider dans une hybridation des modèles...





Didier OLIVRY



Le modèle du National Trust : une inspiration possible

Créé en 1895, le National Trust, gère plus de 225 000 hectares de littoral (soit 20 % des côtes britanniques). Le dispositif repose sur l'adhésion citoyenne de 6 millions de membres cotisant environ 100 £ (142 €)/an, générant 30 % du budget global, et il mobilise 50 000 bénévoles actifs dans la gestion, l'entretien et l'accueil du public. Les adhérents se sentent copropriétaires de la mission de protection, et l'organisation n'hésite pas à valoriser économiquement ses biens (restaurations, locations, reventes, dons). Décomplexé vis-à-vis de l'argent, ce système privé n'en finance pas moins une action louable de sauvegarde du patrimoine.

"Il ne s'agit pas d'opposer les modèles, mais de s'inspirer de la mobilisation citoyenne et du mécénat pour renforcer la robustesse financière des sites."

La Fondation du patrimoine

Organisme à but non lucratif reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine ! Sa priorité est la sauvegarde du patrimoine local, non protégé et en péril, dans toute sa diversité. Elle agit partout en France aux côtés des collectivités, particuliers ou associations, à travers ses 21 délégations régionales et 100 délégations départementales. Son ingénierie financière repose sur des mécénats nationaux (grandes entreprises) et régionaux (clubs de mécènes, collectes de dons), des programmes thématiques et des aides directes.

3 000 projets sauvés/an* • 1 000 bénévoles • 40 000 donateurs/an • 743 M€ Travaux soutenus en 2023

*Ex. RNR des landes de Monteneuf : 35 000 € sur 47 000 € de travaux - Sémaphore du Grognon : 130 000 € sur 250 000 € de travaux

Pour une "démocratie écologique" du littoral, entre intérêt général, participation citoyenne et innovation financière

L'avenir de la protection du littoral pourrait résider dans une hybridation des modèles :

- Maintenir la maîtrise publique des sites stratégiques, garante de l'intérêt général et de l'inaliénabilité
- Développer des mécanismes de participation citoyenne : adhésions, bénévolat, gouvernance partagée
- Diversifier les sources : mécénat, souscriptions populaires, partenariats privés, revenus des domaines...

"Il faut oser solliciter le mécénat pour la nature comme on le fait depuis longtemps pour la culture et transformer la fréquentation en adhésion : faire passer l'usager du statut de visiteur à celui d'acteur."

Et Rivages de France, dans tout ça ?

Rivages de France tire l'essentiel de ses ressources financières* des cotisations de ses adhérents. Ses recettes sont complétées par des partenariats publics et privés correspondant à ses besoins et à ses valeurs, ainsi que par des prestations de service liées à son expertise. Cela lui garantit une totale autonomie mais lui confère aussi une grande responsabilité dans l'utilisation maîtrisée de ses moyens limités.

* Origine des fonds : Adhésions : 67 % - Subventions d'État : 22 % - Prestations, expertises : 11 %

Rivages de France s'emploie à diversifier et à optimiser ses ressources financières par la mise en œuvre d'actions concrètes :

- une offre de formations élargie au entreprises (RSE)
- le développement de parcours numériques "Sur les sentiers des littoraux"
- son projet - en cours - de création d'un club de mécènes...

Paroles d'ateliers...



Gratuité vs contribution : une tension culturelle

Plusieurs intervenants ont souligné la difficulté à faire accepter l'idée d'une contribution financière pour accéder à ou préserver des espaces naturels.

Diane GRANIER-SEHIER (Département de la Seine-Maritime) : "Certains usagers considèrent les espaces naturels comme un droit acquis : "c'est l'espace public, je n'ai pas à payer, ce sont mes impôts qui paient."

→ Concilier principe de gratuité et impératif de financer l'entretien, la restauration et la valorisation des sites. Imaginer des formes de contribution volontaire, adhésion ou mécénat qui respectent cette sensibilité.

Perception du risque : un levier d'adhésion

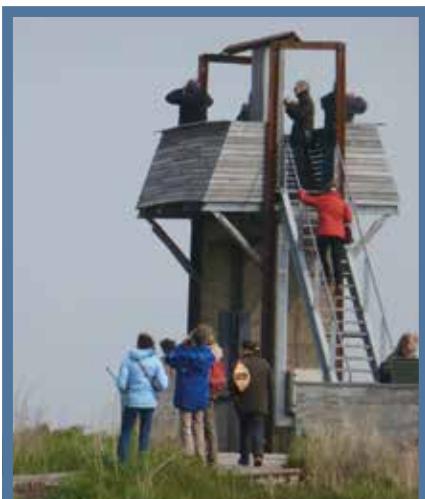
Jérôme PIRIOU : "Dans certaines régions de France, notamment les secteurs boisés et forestiers, pour les touristes, le risque vient de la mer (submersion, érosion), alors que pour les habitants, c'est le feu. Cette diversité de perception influence les priorités de protection et les formes d'engagement. L'argument du risque peut devenir un levier puissant pour mobiliser les citoyens sur la préservation de leur territoire."

→ Intégrer la prévention des risques dans les stratégies de communication-mobilisation peut renforcer l'adhésion collective. L'anticipation des aléas climatiques donne du sens à l'action publique/privée.

Attachement personnel et mémoire affective

Arnaud ANSELIN : "Les Français ont souvent un lien affectif fort avec un site naturel fréquenté dans leur jeunesse. C'est un levier puissant pour le mécénat et la mobilisation citoyenne. Même si le mécénat n'est jamais une démarche simple, il n'y a pas de raison qu'on ne parvienne pas à faire financer des travaux de restauration, d'accueil du public ou tout simplement de gestion de sites auxquels les gens sont très attachés."

→ Créer des dispositifs permettant aux citoyens de se sentir copropriétaires de la mission. Des campagnes comme "Adopte une plage" ou des fondations spécifiques pourraient incarner cette proximité.



Valorisation du bâti : entre éthique et pragmatisme

Didier OLIVRY : "Le bâti acquis par le Conservatoire représente un coût élevé et un déficit de financement public. Il faudrait pouvoir envisager différentes possibilités de valoriser ce bâti (gîte, activité économique, location...) et pourquoi pas vendre du bâti sans intérêt environnemental, pour financer la mission !"

Erven LÉON : "Quand on projette un aménagement ou une restauration sur les espaces naturels ou le patrimoine bâti, il faut intégrer dès le départ l'idée : "comment vais-je pouvoir valoriser cela auprès de mécènes ?"

→ Penser stratégiquement l'usage des sites, sans les marchandiser ni renier leur vocation publique, pour attirer des financements.



Mécénat d'entreprise : entre opportunité et réticence

Valérie NOUVEL : "A travers la Fondation du Patrimoine, Bouygues a investi pour restaurer le Fort de la Conchée au large de Saint-Malo, la Fondation Total a financé des études écologiques sur les habitats à Chausey. Est-ce honteux d'avoir des promoteurs immobiliers et entreprises industrielles qui restaurent le Fort de la Conchée ?"

Didier OLIVRY : "Certaines entreprises suscitent des réticences, mais leur contribution peut être décisive."

→ **Dépasser les jugements moraux et construire des chartes éthiques claires pour encadrer le mécénat, l'objectif étant de faire converger intérêts privés et intérêt général.**

Communication, marque et fierté territoriale

Eric DOUGÉ : "Une marque collective Rivages de France, gage de qualité et d'expertise, pourrait fédérer les gestionnaires, attirer des partenaires et renforcer la visibilité des actions."

Mathieu JAMES évoque le concept de "biodiversité de proximité visant à rendre les citoyens fiers de leur territoire et conscients des enjeux locaux."

→ **Créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité via une marque collective qui devient un outil de mobilisation autant qu'un vecteur de financement.**

Gouvernance de proximité, implication des acteurs locaux optimisée

Erven LEON : "Une gestion communale de proximité comme à Perros-Guirec peut être plus réactive et ancrée dans la réalité du territoire que les dispositifs publics gérés à grande échelle (intercommunalités, départements)."

Didier OLIVRY : "Il faut faire passer l'usager du statut de visiteur à celui d'acteur impliqué, instaurer une gouvernance plus évolutive et partagée, impliquant davantage les bénévoles, les associations et les entreprises."

→ **Transformer la fréquentation en adhésion (cf. National Trust) et redonner du pouvoir aux communes et acteurs locaux pour créer des dynamiques participatives, la proximité territoriale favorisant l'engagement.**

Conclusion partagée des Ateliers n° 1 et n° 2

Les échanges auront mis en lumière :

- une tension entre les principes de gratuité et les besoins de financement
- des perceptions variées du risque et de l'espace naturel selon les publics
- une culture environnementale encore réticente au financement privé
- des exemples concrets de mécénat réussi, malgré les résistances
- l'importance de la gouvernance locale et de la proximité
- le rôle stratégique de la communication et de la valorisation.

→ **Sans renier les valeurs de l'accès libre, il s'agit de construire une adhésion collective, où chaque acteur - visiteur, élu, gestionnaire, entreprise - devient partie prenante de la préservation des espaces naturels.**



ATELIER N°3

Matthieu JAMES

Responsable départemental de la Somme - CEN Hauts de France

Les financements européens, bonne ou mauvaise idée ?

Complexité d'instruction des dossiers conjuguée au manque de moyens d'ingénierie, mécanismes ubuesques et délais d'attribution des aides, risque de privilégier un appel d'air financier temporaire versus des ressources plus pérennes... Autant de raisons pour lesquelles les fonds structurels européens d'investissement sont trop souvent délaissés, alors qu'ils constituent un véritable gisement de ressources sous-exploité. Comment s'inscrire dans les dispositifs de l'Union européenne, identifier les possibles financements, mobiliser les ressources et compétences humaines, caractériser le projet ? Pas simple ! Échanges et entraide sont à imaginer pour espérer « faire la conquête » de l'Europe. Le retour d'expériences contrasté du CEN des Hauts de France...

Quatre dispositifs européens, plus de 15 M€ de financement

En 2024, le Conservatoire des espaces naturels des Hauts de France dispose d'un budget d'environ 16 millions d'euros. 37 % de frais de personnel et 44 % d'achats spécifiques (investissement, prestations...), constituent ses deux gros postes de dépenses. Restent les frais de structure, acquisitions foncières...

Côté recettes, l'État est autour de 17 %, les établissements publics comme les Agences de l'eau ou l'OFB, aux alentours de 36 %, 21% pour les collectivités (Région, Départements, etc.), 21% par l'Union européenne et le solde assuré par des mécénats, des mesures compensatoires et de l'autofinancement.

Sur les fonds européens, le Conservatoire d'espaces naturels fait surtout appel à quatre dispositifs différents :

- Le FEDER cofinance essentiellement des acquisitions foncières et des travaux de restauration.

Budget total : 1,9 millions d'euros entre 2018 et 2024.

- À l'initiative du Conservatoire d'espaces naturels, 9 structures des Hauts-de-France et de Wallonie se sont associées pour mettre en œuvre un plan d'actions financé à 60% par le fonds européen LIFE autour des tourbières alcalines des Hauts-de-France et de Wallonie, milieux riches en biodiversité, fragiles, en danger.

Budget : 18,6 millions d'euros dont environ 14 millions d'euros pour le Conservatoire d'espaces naturels

- Aux côtés de quatre partenaires franco-anglais - dont le PNR Armorique (chef de file) et le PNR des Caps et marais d'Opale, le CEN est acteur du vaste projet Interreg Sites UNESCO de la Manche (USAC), financé en partie par l'Europe (programme Interreg France (Manche) Angleterre).

Budget total : 1 611 239,99 € - Contribution de l'Union Européenne : 1 111 755,57 €

Aide-toi d'abord (ressources et compétences humaines), l'Europe t'aidera ...

Le Conservatoire d'espaces naturels solidifie ses bases. Parmi les 120 salariés, le service administratif et financier compte 7 personnes (responsable, comptable et son assistant, chargés de projet financier) à 100 % sur ces aspects-là. D'autres se sont spécialisées sur les marchés publics - les exigences des financeurs étant de plus en plus fortes - à 100 %.

"Les financeurs s'avèrent de plus en plus exigeants sur les contenus scientifiques et techniques, mais aussi le respect de règles financières complexes, ce qui oblige à mobiliser des ressources humaines et à davantage justifier ce que l'on fait."

Dans la Somme, le Conservatoire d'espaces naturels arrivait à faire porter des contrats Natura 2000 par des petites communes. Mais même s'il les accompagne, le risque financier reste pour elles. Et plus l'investissement est grand, plus le risque l'est tout autant. En association, le Conservatoire d'espaces naturels peut obtenir des avances jusqu'à 80 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. C'est plus compliqué pour une petite structure de lancer des opérations



Matthieu JAMES



coûteuses. Alors, quand le Conservatoire d'espaces naturels veut faire des opérations de restauration sur des sites, il voit d'abord si elles sont toujours partantes pour porter le projet. Si les structures ne souhaitent pas le porter et si l'opération est indispensable et prioritaire pour l'avenir du site, le Conservatoire peut alors porter le projet... mais aussi les risques qui vont avec !

Instruire les dossiers implique la mise en œuvre de procédures de marchés publics de plus en plus techniques, contraignantes, requérant beaucoup d'administratif. Cela mobilise les équipes, impacte les entreprises avec lesquelles travaille le CEN, qui répercute en chaîne les règles qui lui sont imposées. Les plus petites entreprises ne répondent plus à ses marchés impliquant de fournir beaucoup de documents ou pouvoir investir. Les plus gros marchés attirent de grosses entreprises, dont certaines viennent de loin, génèrent un impact carbone réel, ou n'ont pas forcément les compétences mais ont des services qui font de très beaux dossiers puis s'avèrent "limite" sur le terrain.

Le LIFE : compliqué à monter, 14 millions à la clé... mais "le bout de sa life" est programmé !

Le Conservatoire d'espaces naturels a mis près de trois ans à monter un LIFE, avec quasiment un ETP sur la dernière année ! Au sein du réseau, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels envisage de créer une cellule d'assistance pour accompagner le montage de tels projets. Le Ministère peut certes consacrer du temps d'accompagnement, mais cela reste limité, surtout en phase de préprojet.

Au stade du montage du projet, tout paraît simple, ça reste du prévisionnel, mais des contraintes émergent, auxquelles nul n'aurait pensé, en phase de réalisation. Au niveau de la Commission européenne, le CINEA fait du contrôle, et ELMEN - consortium de bureaux d'études d'assistance pour le suivi technique et financier des projets LIFE - accompagne le coordinateur (dont le Conservatoire pour le LIFE Anthropofens) tout au long du projet.

"Cet accompagnement en continu avec ces équipes externes nous permet, dès qu'on doute d'une procédure, de leur demander « Est-ce que si on fait ça, on sera toujours éligible à la fin du projet ? »"

Hélas, le programme LIFE va sortir du budget de l'Union européenne et devrait disparaître en tant que tel d'ici 2028. Le budget 2028/2034 comportera trois fonds : souveraineté, défense, compétitivité. Ce qui faisait le LIFE devrait intégrer le fonds Compétitivité, mais nul ne sait si l'entièreté de l'enveloppe ira sur la biodiversité et le climat. Pour autant, le Conservatoire d'espaces naturels envisage d'ici 2027 un nouveau projet LIFE aux mêmes conditions qu'aujourd'hui !

FEADER/NATURA2000 : bons programmes mais lourdes

Le FEDER est géré par la Région Hauts-de-France, non sans difficultés pour le Conservatoire d'espaces naturels. Avant, il déposait ses dossiers régulièrement et envoyait ses procédures à un service qui les validait. Désormais, lorsqu'il réclame le versement du solde, il n'est pas rare qu'un autre service, au nom de "corrections", mène à retoquer tout ou partie de l'opération. Pour le Conservatoire, il y a là de quoi s'estimer pénalisé rétroactivement sur des règles qu'il n'avait pas initialement, avec l'impression d'évoluer dans un système punitif, sans accompagnement.

Ainsi, la part de FEDER dans son budget est passée de 9 % en 2018 à quasiment 0 % les dernières années, car il ne voulait plus prendre de risque et se l'est permis parce qu'à côté, il y avait le plan de relance (qui est terminé) et le Fonds vert (qui a fondu !).

"D'un côté on ne nous verse pas l'ensemble de la subvention et de l'autre on nous demande de déposer des dossiers car il reste des fonds à mobiliser, c'est frustrant !"

Le Conservatoire d'espaces naturels commence à rencontrer les mêmes difficultés sur Natura 2000, alors qu'avant, avec l'État, c'était plus fluide, avec confiance et accompagnement. Quand il fait porter un contrat Natura 2000 à une Commune, qui subit une retenue de 25 % dans son budget d'opération, difficile d'affirmer "*l'Europe, c'est bien, il y a des fonds à utiliser, c'est utile !*" ... Quand bien même les dispositifs comme Natura 2000 sont excellents. Pour autant, difficile de faire sans eux, qui représentent une manne financière existante intéressante en co-financement d'opérations.



PARTAGER LA VALEUR ET LE COÛT
DE LA GESTION DES SITES

ATELIER N°3



Paroles d'ateliers...

Emmanuelle LEVEUGLE • Conseillère départementale du Nord et présidente d'Eden 62

"C'est complexe, les règles changent tous les jours. On vient de recevoir un courrier nous précisant une déchéance totale. Nous avons touché 90 000 € sur 120 000 il y a trois ans, nous devons les rembourser aujourd'hui. Déjà, le terme déchéance est non approprié, et les élus de la région s'avèrent impuissants auprès des services. Ce n'est pas une volonté politique de complexifier les choses, mais vu de l'extérieur nous avons l'impression que quelques personnes dans les services qui ont du pouvoir l'utilisent à tort et nous font payer. C'est un ressenti tout à fait personnel mais que nous sommes plusieurs à partager."





PARTAGER LA VALEUR ET LE COÛT
DE LA GESTION DES SITES

ATELIER N°3



Opération d'étrépage au marais de Morcourt (80)
© CEN HDF, Jérémie HUMMEL

Arnaud ANSELIN • Directeur de la gestion patrimoniale au Conservatoire du littoral

"On a fait une clôture de LIFE qui s'est très bien passée. Mais nous avons également un projet FEDER porté par une de nos délégations qui a eu, de façon unilatérale, sans justification, le même genre de "déchéance" que d'autres personnes ont rapporté, ce qui s'est traduit par une grosse somme d'argent non versée ou à rembourser, malgré un recours gracieux. On voit donc qu'entre deux financements européens, le niveau d'instruction n'est pas du tout le même. Malgré tout, vu le contexte, c'est difficile d'y renoncer. Le mécénat ne pourra compenser tous les financements étatiques qui se réduisent, ni pallier la situation financière des collectivités. L'Europe reste une source incontournable."

Valérie NOUVEL • Présidente du SyMEL, vice-présidente du Département de La Manche et de Rivages de France

"Il y a une prise de position du Conseil National de la Biodiversité – qui suit les travaux européens - a attiré l'attention sur ces difficultés, sur les lignes de financement LIFE qui disparaissaient. Effectivement, le programme LIFE, on en parle sur le terrain, d'ailleurs on mesure son importance dans le cadre du Life Adapto. S'il disparaît, il va manquer une grosse source de financement notamment pour les territoires littoraux. C'est une préoccupation."

Conclusion par Jérôme PIRIOU

Maître de conférences à Esthua, Institut national de tourisme – Université d'Angers

"Il y a une complexité. Que la région soit le seul interlocuteur direct reconnu par l'Europe, cela fait fi de l'évolution des compétences et des responsabilités des collectivités, notamment depuis la loi NOTRe. On a un fonctionnement en France, avec les compétences des institutions et l'Europe qui n'en reconnaît qu'une. Après, tout dépend de la liaison qu'il y a avec la région notamment. Je retiens quand même la question de la place des élus aussi en termes de pouvoir politique et j'ai entendu celle du pouvoir de l'administration."



10 RECOMMANDATIONS

10 recom

1

CHANGEMENT DE PARADIGME

S'engager dans une (r)évolution culturelle en matière de financement de la gestion !

Les enjeux environnementaux et climatiques et la crise économique confrontent les gestionnaires aux limites drastiques de leurs ressources financières et humaines. Il s'agit donc d'étudier les pistes les plus concrètes, y compris les moins culturelles : (re)mobiliser les bailleurs de fonds, actionner tous leviers de financement (taxes existantes, fonds européens, mécénat), susciter l'adhésion collective à la préservation des espaces naturels, mettre le visiteur à contribution, valoriser économiquement les sites, traquer les économies de gestion...

2

SERVICES PAYANTS

Parkings payants

Quand une forte fréquentation impose régulation et accessibilité à un site, instaurer des parkings (ou autres dispositifs) payants, contribuant à une amélioration globale et pérenne de l'expérience de visite pour les visiteurs et le vivre-ensemble pour les habitants.

À Perros-Guirec, le produit des recettes a permis de financer des navettes gratuites • Lire P. 6 à 9

3

TAXES DÉDIÉES

Flécher intégralement leur produit vers la gestion des espaces naturels

• Taxe d'aménagement vers la gestion des espaces naturels sensibles

Le département d' Ille-et-Vilaine va au-delà des ENS en dédiant un budget annexe à la restauration de la biodiversité, des paysages et des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire

• Taxe de séjour pour financer la gestion environnementale et touristique des espaces naturels

Créer des postes d'animation-sensibilisation permet de promouvoir globalement la valeur d'usage, éducative et économique des espaces naturels • Lire P. 6 à 9

• Taxe Barnier pour financer la gestion des espaces naturels protégés et ainsi "compenser les atteintes dues aux activités et aux transports touristiques dans les espaces naturels protégés"

À Perros-Guirec, manne financée par les 135 000 passagers maritimes transportés sur la réserve des Sept-Îles (1,70 €/passager) • Lire P. 6 à 9

• Taxe éolienne pour abonder la gestion des aires protégées situées autour du parc éolien

Ne pas omettre de répondre aux appels à projets

• Aménités rurales vers la gestion des aires protégées

Le montant global des Aménités rurales est passé de 30 à 100 millions d'euros en 2024, dont 50 % pour les communes concernées

4

ADHÉSION & BÉNÉVOLAT

Développer des mécanismes d'implication et de contribution citoyennes

Faire passer l'usager du statut de "consommateur de site" à celui d'acteur impliqué dans sa protection : adhésions, cotisations, bénévolat, gouvernance partagée...

Exemple du National Trust anglo-saxon : gestion de plus de 225 000 hectares de littoral

Adhésion citoyenne de 6 millions de membres générant 30 % du budget global - Mobilisation de 50 000 bénévoles • Lire P. 10 à 13

GUIDE POUR LE FINANCIEMENT
Partager la valeur et le coût des espaces naturels

mandations

5 FONDS EUROPÉENS

Optimiser l'ingénierie de projet et les partenariats pour concourir aux financements européens

Structurer un service - ou mutualiser des ressources humaines - pour l'ingénierie/montage de projet - Initier ou s'associer à des démarches partenariales pour des projets intersites, interrégionaux voire internationaux
Retour d'expérience du CEN Hauts de France • Lire P. 14 à 15

6 FINANCEMENT PRIVE

Oser le financement privé préservant l'accès, la vocation collective, l'éthique liés aux espaces

S'inspirer de la Fondation du patrimoine* pour aller prospecter du financement privé - Solliciter les Fonds de dotation (mécénat pour réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général) à échelle régionale...

* Ex. RNR des landes de Monteneuf : 35 000 € sur 47 000 € de travaux - Sémaphore du Grognon : 130 000 € sur 250 000 € de travaux...

7 REDEVANCES D'UTILISATION

Capitaliser sur la valeur de sites "vitrines naturelles" au regard de leur exploitation

Dès lors qu'ils sont très fréquentés, prisés et exploités - pour des activités touristiques et de loisirs, des films et reportages, des évènements... -, instaurer des autorisations et redevances d'utilisation des sites concernés : partager leur valeur, c'est aussi partager leur coût !

8 VENTE DE PRODUITS

Exploiter "en circuit court" les produits et les offres des sites

Dégager des produits issus des activités d'animation et de l'accueil du public sur les sites (petite restauration, boutique, évènements) ou d'offres touristiques inédites (produits de locations, fermages, baux, conventions...).

9 ÉCONOMIE DE GESTION

Hiérarchiser et adapter les objectifs de gestion de vos sites selon votre capacité financière

Considérer les économies potentielles liée à un moindre interventionnisme sur les sites à moindre enjeu - La "libre évolution", solution fondée sur la nature, peut constituer un levier de gestion conservatoire économe.

10 RIVAGES DE FRANCE

Pérenniser votre adhésion et sanctuariser votre cotisation à Rivages de France

Votre adhésion, c'est ce qui forge la représentativité, la dynamique collective et l'expertise de notre réseau national de gestionnaires et de partenaires de la gestion. Votre cotisation, c'est qui lui permet de vous faire bénéficier de ses ressources documentaires et numériques, ses actions et services exclusifs, ses rencontres et ateliers, ses communications dont le présent guide : un vrai retour sur investissement !

PARTAGER LA VALEUR ET LE COÛT DE LA GESTION DES SITES



**Témoignages et
10 recommandations**

Rivages de France tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses administrateurs, gestionnaires et partenaires ayant contribué à la mise en œuvre du présent Guide, et plus particulièrement :

Agence de l'eau Artois-Picardie | Conservatoire des espaces naturels des Hauts de France | Conservatoire du littoral | Fondation du patrimoine | Jérôme PIRIOU, Esthua Institut national de tourisme – Université d'Angers | Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Illustrations/photos : Rivages de France • Éric Dougé Communication • CEN Hauts de France • Photothèques des gestionnaires ci-dessus mentionnés • Jérémy Hummel • Goëtan Rivière • Patrick Trongneux • Syndicat mixte dune du Pilat • Perros-Guirec • CEN Occitanie • CEN PACA • EDEN 62 • PNR du Marais poitevin • Une de couverture : La Croix-Valmer

Coordination du projet : Florian Geffroy, directeur de Rivages de France • f.geffroy@rivagesdefrance.org

Conception-rédaction : Éric Dougé Communication • Tél. 06 81 08 15 08 • eric.douge@gmail.com

Création graphique : Cobalt Communication • Tél. 06 65 03 18 32 • contact@cobaltcom.com

Avec ce nouveau guide pratique, Rivages de France étoffe sa collection documentaire (développée en ligne sur www.rivagesdefrance.org) à l'usage des gestionnaires et des partenaires de la gestion :

- > Plaquette Rivages de France : Gestionnaires fédérés, littoral préservé
- > Plaquette Rivages de France : Assistance juridique
- > #RIVAGESDEFRANCE20203 : 10 objectifs stratégiques
- > Guide du nettoyage manuel des plages : ses 10 avantages et 6 témoignages
- > Guide du financement innovant et durable de la gestion : retours d'expériences et 10 recommandations
- > Guide de la gestion du sentier du littoral : retours d'expériences et 10 propositions
- > Guide de la gestion des sites en période de crise sanitaire : retours d'expérience et 10 recommandations
- > Guide pour la maîtrise de la fréquentation : retours d'expérience et 10 recommandations



RIVAGES DE FRANCE Association loi 1901 • SIRET : 390 620 359 00104

4 place Bernard Moitessier • 17000 LA ROCHELLE

Tél. 05 46 37 45 02

contact@rivagesdefrance.org • www.rivagesdefrance.org